

GE_GERICHTE ATAS/1228/2011 vom 22. Dezember 2010

GE Cour de justice, 2010-12-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1228_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/1228/2011 du 22 décembre 2010

IT: GE_GERICHTE ATAS/1228/2011 del 22 dicembre 2010

Erwägungen

E. 1

Quels sont vos diagnostics sur le plan psychiatrique ?

E. 2

Les atteintes psychiatriques constatées sont-elles préexistantes à la fibromyalgie et/ou à l'éventuel trouble somatoforme douloureux diagnostiqué ?

E. 3

Quel est le déroulement d'une journée habituelle de l'expertisée ?

E. 4

L'expertisée subit-elle une perte d'intégration sociale ?

E. 5

Présente-t-elle un état psychique cristallisé, sans évolution possible au plan thérapeutique, résultant d'un processus défectueux de résolution du conflit, mais apportant un soulagement du point de vue psychique (profit primaire tiré de la maladie, fuite dans la maladie)

E. 6

Constatez-vous une aggravation de l'état de santé depuis 2007 ou depuis l'expertise du 28 juin 2005 du Centre d'expertise médicale, notamment sur le plan de la thymie et de l'éventuel trouble somatoforme douloureux diagnostiqué ? Dans l'affirmative, depuis quand l'état s'est-il aggravé et comment se manifeste, le cas échéant, cette aggravation ?

E. 7

Quelle est la capacité de travail de l'expertisée sur le plan psychiatrique ?

E. 8

Constatez-vous une discordance entre les douleurs décrites et le comportement observé ?

E. 9

Le traitement médical est-il optimal ?

E. 10

Quelle est la compliance ?

E. 11

Le cas échéant, quelle amélioration du traitement médical proposeriez-vous ?

E. 12

Quel est le pronostic ? E. Invite le Dr B _____ à répondre notamment aux questions suivantes : 1. Quels sont vos diagnostics sur le plan somatique ? 2. Quelle est la capacité de travail de Mme L _____ sur le plan somatique ? 3. Constatez-vous une aggravation de l'état de santé depuis 2007 ou depuis l'expertise du 28 juin 2005 du Centre d'expertise médicale sur le plan somatique ? Dans l'affirmative, depuis quand l'état s'est-il aggravé et comment se manifeste le cas échéant cette aggravation ?

- 4/4-

A/315/2010 4. Constatez-vous une discordance entre les douleurs décrites et le comportement observé ? 5. Le traitement médical est-il optimal ? 6. Quelle est la compliance ? 7. Quel est votre pronostic ? F. Invite les experts judiciaires à se réunir et à répondre, en consilium, aux questions suivantes : 1. Quelle est la capacité de travail de Mme L _____ compte tenu des atteintes somatiques objectivables et des pathologies psychiatriques ? 2. En cas de modification de l'état de santé depuis 2007, comment la capacité de travail de l'expertisée a-t-elle évolué depuis cette date ?

G. Invite les experts judiciaires à déposer le plus rapidement possible un rapport commun, comprenant leurs évaluations séparées et l'évaluation en consilium, en trois exemplaires à la Chambre de céans. H. Réserve le fond.

La greffière

Diana ZIERI

La Présidente

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.